



Lycée Privé Provence Verte

Chemin du Prugnon – 83470 SAINT MAXIMIN

Tel : 04 94 86 52 93 / Fax : 04 94 59 78 91

E Mail : st-maximin@cneap.fr

A Saint- Maximin, le 15 novembre 2017,
A l'ensemble des familles et partenaires du lycée.
A l'ensemble des maitres de stage et d'apprentissage
Aux professionnels et partenaires

Objet : Versement Taxe d'apprentissage.

Madame, Monsieur,
Chers Parents,
Chers partenaires et professionnels,

L'Equipe éducative du Lycée Privé « Provence Verte » / L.E.A.P. « SAINT-MAXIMIN » vous témoigne d'ores et déjà tous leurs remerciements pour l'aide et la confiance que vous accordez à notre établissement.

Notre mission vise à permettre à chaque élève at apprenti de développer ses capacités humaines et d'acquérir des compétences techniques. Ce travail éducatif, parfois dans une société qui se cherche, a pour ambition d'insérer et de professionnaliser au mieux nos jeunes dans les entreprises.

C'est pourquoi, nous avons besoin de vous : parents, personnels, partenaires, professionnels et amis.

Si vous êtes chef d'entreprise, ou responsable de ressources humaines (DRH) d'une entreprise privée, ou simplement si vous connaissez un chef d'entreprise dans vos relations familiales ou amicales, ou encore un expert comptable qui gère des entreprises, vous pouvez sincèrement nous aider. En effet, la très grande majorité des entreprises privées est assujettie à un impôt particulier (qu'on appelle « Taxe d'apprentissage ») qui permet d'aider les lycées professionnels. Cette taxe est calculée en fonction de la masse salariale, ce qui signifie que la taille de l'entreprise détermine le montant de cet impôt. Le chef d'entreprise peut choisir d'affecter cette taxe à un lycée en particulier. Cette décision doit être prise entre les mois de novembre et janvier, pour un versement avant le 28 février 2018.

Par le versement de la taxe d'apprentissage, votre contribution permettra de créer un bâtiment Agro écologique à vocation pédagogique au cœur de l'établissement, un concept de bâtiment nourricier, éducatif et adapté pour les jeunes de la génération Alpha. Nous préparons l'avenir dans ce monde en transition, pour accompagner des jeunes vers l'installation agricole et la création d'entreprises.

Objectifs : créer des emplois durables, locaux et non délocalisables.

Pour cela, c'est donc simple : il suffit de contacter Monsieur Maurice AMAR, notre correspondant local, au tel : 06 60 71 12 22, qui se fera un plaisir de vous aider dans vos démarches administratives. Il pourra répondre à l'ensemble de vos questions.

Avec nos remerciements les plus sincères et en y associant tous nos élèves, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur,
Christian BRAYER



Lycée Privé Provence Verte

Chemin du Prugnon – 83470 SAINT MAXIMIN

Tel : 04 94 86 52 93 / Fax : 04 94 59 78 91

E Mail : st-maximin@cneap.fr

**Monsieur Maurice AMAR,
Notre correspondant local est à votre service.
Tel : 06 60 71 12 22**

Pour notre collecte 2017/2018, de la même façon que l'année dernière, nous sommes habilités à percevoir la catégorie Hors Quota en catégorie A.

Nous sommes aussi habilités à percevoir le Quota d'apprentissage, en le versant au CFA Don Bosco, 40, Place Don Bosco — 06046 Nice Cedex 1, en indiquant bien **l'UFA du LEAP St Maximin**. En effet, notre établissement a ouvert des sections d'apprentissage en Agriculture (CAPA Productions) et nous sommes conventionnés avec le CFA Don Bosco à Nice.

Coupon réponse à faxer au 04 94 59 78 91

Ou à renvoyer par mail : christian.brayer@cneap.fr

Nom de l'entreprise / ou cabinet comptable.

Domicilié à :

Tel :

Fax :

Signature du dirigeant et Date.